



CHARTRE D'ENGAGEMENT

DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE
DE MON OFFRE DE FORMATION



POURQUOI ?

En votre qualité d'organisme de formation, la formation que vous dispensez est un maillon essentiel dans le parcours des personnes vers l'emploi.

Vos obligations en matière d'accueil et d'adaptation des parcours de formation pour les personnes en situation de handicap vous engagent à leur proposer les mêmes opportunités de développement de connaissances et d'enrichissement de compétences que l'ensemble des autres apprenants.

Pour vous aider à concrétiser ces ambitions, l'Agefiph et ses partenaires proposent de vous accompagner dans la compréhension des contours de l'accessibilité, des réponses possibles et de mettre à votre disposition des outils, des appuis méthodologiques et pratiques.

En vous engageant à améliorer en continu votre accessibilité, vous contribuez à développer un droit à la formation plus inclusif de manière concrète et volontariste.

Vous aurez également l'opportunité de valoriser votre engagement tant auprès des bénéficiaires que des financeurs de la formation professionnelle.



A QUOI ?

Vous vous engagez à mettre en œuvre **une démarche de progrès continu de votre accessibilité.**

Cet engagement concerne :

- ▶ Votre établissement (identifié par votre n° de Siret)
- ▶ Toutes les actions de formation que vous conduisez, financées ou non par l'Agefiph,
- ▶ **L'ensemble des lieux de réalisation des formations, y compris « virtuels »** si vous réalisez une partie de vos actions de formation à distance.

Cet engagement complète et affine vos obligations relatives à la certification nationale qualité (Qualiopi ou Labellisation qualité).



COMMENT ?

1. En constituant un **« Groupe Projet Accessibilité »**, composé *a minima* d'un membre de l'équipe de Direction, du référent handicap et d'un collaborateur de l'équipe pédagogique.
2. En signant cette charte d'engagement et en la déposant sur votre espace membre de la plateforme Accessibilité. Pour créer votre espace membre, cliquez ici
3. En réalisant, **dans les 3 mois** suivant la signature de la charte, **un état de lieux du niveau d'accessibilité de votre offre de formation, par un auto-positionnement** dans la rubrique « Notre démarche de progrès » de votre espace membre. Nous vous invitons à co-réaliser cet auto-positionnement de la manière la plus réaliste avec le Groupe Projet Accessibilité. Il s'agit avant tout d'accompagner l'engagement de vos équipes dans une réflexion globale et continue, favorisant le progrès en matière d'accessibilité.





4. En co-construisant avec le Groupe Projet Accessibilité **un plan de progrès annuel**, visant l'amélioration de votre accessibilité. Il concerne *à minima* **2 axes de développement**.
5. En réalisant *a minima* une fois par an, une **évaluation partagée des progrès réalisés**.
6. En organisant **une communication auprès des publics et des partenaires sur votre engagement** et vos avancées en matière d'accessibilité.

Si aucune action n'est réalisée dans les 12 mois après la signature de la Charte, l'engagement présent sera de fait caduc. Votre organisme de formation ne pourra pas se prévaloir d'être engagé dans la démarche de progrès en faveur d'une accessibilité généralisée.



AVEC QUELS SOUTIENS ?

❖ Une plateforme dédiée et un Kit de prise en main de la démarche

La plateforme d'appui au développement de votre accessibilité vous permet de :

- ▶ Concerner les membres du Groupe Projet Accessibilité
- ▶ Disposer d'illustrations et de liens vers des ateliers et webinaires utiles
- ▶ Suivre en temps réel et sur la durée vos avancées
- ▶ Valoriser votre engagement et vos progrès

❖ L'offre de service de l'AGEFIPH

L'AGEFIPH déploie une offre de service permettant de mieux prendre en compte les besoins spécifiques liés au handicap. Elle contribue au financement des besoins de compensation des apprenants, dans une logique de complémentarité avec les attendus et des dispositifs de droit commun.

❖ L'appui de la Ressource Handicap Formation

En collaboration avec les partenaires, l'Agefiph développe une offre de service qui propose :

- ▶ Un accompagnement dans cette démarche de progrès continu de l'accessibilité de votre organisme de formation, avec la mise en œuvre d'appui conseil au Groupe Projet Accessibilité, pour réaliser l'auto-positionnement de votre accessibilité et la co-construction du plan annuel d'actions,
- ▶ Un appui méthodologique au référent handicap formation pour évaluer les besoins des apprenants en situation de handicap et co-construire des plans individuels de compensation du handicap,
- ▶ Des temps d'animation et d'échanges de pratique des référents handicap et des actions de professionnalisation du collectif de formation pour vous permettre de comprendre et appréhender les situations de handicap.

ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE CONTINUE DE PROGRES POUR UNE ACCESSIBILITE GENERALISEE

Je soussigné(e) **Nom du représentant legal :**
Nom de la structure :

Certifie engager mon organisme de formation dans la démarche de progrès continue pour une accessibilité généralisée de l'offre de formation.

Pour déployer la démarche Accessibilité, je m'engage à :

1. Associer à l'ensemble de la démarche les membres du « Groupe Projet Accessibilité » piloté par le référent handicap,
2. Déposer cette Charte signée sur la plateforme Accessibilité,
3. Réaliser un état des lieux du niveau d'Accessibilité de mon offre de formation pour chacun des sites de formation (établissement principal et – le cas échéant – les sites rattachés au même n° Siret)
4. Co-réaliser un plan d'actions annuel permettant de définir des axes de progrès de l'accessibilité des formations,
5. Actualiser chaque année l'auto-positionnement de mon accessibilité et partager les progrès réalisés,
6. Communiquer auprès des publics sur ces engagements et sur les progrès réalisés. A ce titre, je m'engage à utiliser tout support ou Kit de communication qui pourrait m'être proposé par l'Agefiph.

Représentant de la direction

Nom : **Prénom :**
Mail : **Téléphone :**

Fait à : **Le :**

Signature du représentant légal et cachet

e7e90b2e-25 b6-4451-8ab 6-74247db6a 57c	Signature numérique de e7e90b2e-25b6-4451 -8ab6-74247db6a57c Date : 2024.10.03 10:55:37 +02'00'
--	--



ORGANISME

Adresse : 3 impasse des Amphores 41000 Villebarou

Coordonnées du référent handicap pilote de la démarche

Nom : SBAI

Prénom : Ouassim

Mail : o.sbai@scpf.fr

Téléphone : 0765562579

Membres du Groupe Projet Accessibilité

Prénom & nom	Fonction	Mail
Ouassim SBAI	Gérant / Formateur	o.sbai@scpf.fr
Charline NADOU	Gestionnaire admin / Référente handicap	c.nadou@scpf.fr

Si votre structure est organisée en plusieurs sites (avec le même n° Siret), vous devez engager chacun de vos sites dans cette démarche de progrès.

Précisez les modalités de déploiement de la démarche de progrès si vous avez plusieurs sites

Notre organisme SBAI-CPF est implanté sur deux sites :

- Le LAB des entreprises – 3 rue Roland-Garros à Blois (rampe pour personnes à mobilité réduite et ascenseur)

La démarche de progrès engagée dans le cadre de notre politique d'accessibilité est déployée de manière homogène sur l'ensemble de nos sites, sous la coordination du référent handicap.

Les modalités suivantes sont appliquées :

- Communication de la politique handicap auprès des équipes et intervenants des deux sites
- Accessibilité physique vérifiée pour les deux implantations (locaux conformes ERP ou accessibles)
- Mise à disposition des outils et procédures identiques (questionnaire complémentaire, fiche d'adaptation, supports de suivi)
- Réunions internes mutualisées et traçabilité partagée des actions menées

En cas de situation de handicap identifiée sur un site, les mêmes outils d'évaluation, d'adaptation et de suivi seront déployés.

Cette coordination garantit l'équité d'accompagnement pour tous les apprenants, quel que soit leur lieu de formation.



SITE 1

Nom ou lieu du site :

Adresse :

Coordonnées du référent handicap pilote de la démarche sur le site

Nom : Prénom :

Mail : Téléphone :

Membres du Groupe Projet Accessibilité

Prénom & nom	Fonction	Mail
Ouassim SBAI	Président / formateur	o.sbai@scpf.fr

SITE 2

Nom ou lieu du site :

Adresse :

Coordonnées du référent handicap pilote de la démarche sur le site

Nom : Prénom :

Mail : Téléphone :

Membres du Groupe Projet Accessibilité

Prénom & nom	Fonction	Mail



SITE 3

Nom ou lieu du site :

Adresse :

Coordonnées du référent handicap pilote de la démarche

Nom : Prénom :

Mail : Téléphone :

Membres du Groupe Projet Accessibilité

Prénom & nom	Fonction	Mail

SITE 4

Nom ou lieu du site :

Adresse :

Coordonnées du référent handicap pilote de la démarche

Nom : Prénom :

Mail : Téléphone :

Membres du Groupe Projet Accessibilité

Prénom & nom	Fonction	Mail

Si plus de 4 sites sont rattachés au n° Siret de votre organisme, contactez la RHF.

